

2024/024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 8 novembre 2024, Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 5

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON Denis

Procuration(s) :

Mme BONA Magali donne pouvoir à M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONA Magali

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MORENO Valérie

Date d'affichage de
convocation du 28/10/2024

ADHESION ASSURANCE CHOMAGE / URSSAF

Adhésion au contrat d'adhésion révocable d'assurance chômage avec l'URSSAF

Le maire expose les risques encourus si la commune ne cotise pas à l'assurance chômage notamment.

Après en avoir exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de conventionner un contrat d'Adhésion révocable avec l'URSSAF de Saône-et-Loire afin de cotiser à l'assurance chômage à compter du 1er janvier 2025,
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce nouveau contrat d'adhésion

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
Le Maire,

